

Partenariat entre ADI N-A et AFNOR : la norme volontaire, l'atout gagnant de la stratégie d'innovation de Nouvelle-Aquitaine

La délégation d'entreprises néo-aquitaines n'est pas passée inaperçue à Vivatech cette année ! Avec des dépenses intérieures de recherche et de développement s'élevant à 2,3 milliards d'euros¹, la Nouvelle-Aquitaine s'impose comme une région à la pointe de l'innovation. L'Agence de développement économique et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine ADI N-A et AFNOR s'allient pour accélérer la croissance des TPE/PME/ETI du territoire et faciliter leur accès aux marchés européens et internationaux, en les sensibilisant à l'usage tactique de la norme volontaire.

Faire rayonner les entreprises néo-aquitaines

1^{re} région française (hors Ile-de-France) pour l'investissement en recherche et innovation, la région Nouvelle-Aquitaine compte une dizaine de pôles de compétitivité et clusters² exerçant une activité concernée par des normes françaises, européennes ou encore internationales. Afin de faire toucher du doigt les entreprises néo-aquitaines de l'apport que représentent les normes volontaires dans leur développement national et international, ADI N-A et AFNOR viennent de conclure un partenariat.

Deux secteurs prioritaires pour démarrer ce partenariat : le développement durable en santé et le tourisme

Dès septembre, les deux organisations interviendront notamment sur le développement durable en santé et sur l'industrie du tourisme et des loisirs. Deux secteurs prioritaires pour ADI N-A : la santé avec 350 000 emplois et 7,5 millions d'euros en aides régionales directes aux entreprises du secteur, en moyenne, chaque année, et le tourisme, avec 140 000 emplois directs et 18 milliards d'euros de consommation touristique régionale, qui pèse pour 9% du PIB de la région³.

Les équipes conjointes ADI N-A et AFNOR proposeront plusieurs formats d'accompagnement.

- **Ateliers de sensibilisation** au sein de filières prioritaires telles que santé, tourisme, silver économie, transformation numérique
- **Réalisation de diagnostics Innovation AFNOR** pour permettre aux entreprises de consolider leur stratégie d'accès aux marchés
- **Mise à disposition d'informations** émanant des structures de normalisation européennes ou internationales sur des sujets émergents

¹ Source : Insee

² Source : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr>

³ <https://www.adi-na.fr/>

- **Participation à des actions collectives régionales** favorisant la mise en œuvre de démarches de progrès sur le tourisme durable, les villes et ports durables, l'attractivité de la région Nouvelle-Aquitaine en vue de JO 2024 etc.

« Dans un territoire, comme la Nouvelle-Aquitaine, qui compte des filières innovantes, il y a un enjeu de rayonnement, de valorisation des pépites régionales et, à la clé, un leadership à saisir, pour les entreprises. La norme volontaire joue la carte du collectif et de la co-construction et ceci depuis l'échelle locale pour un partage international. Une réalité que nous partageons avec ADI N-A et que nous souhaitons mieux faire connaître aux acteurs innovants du territoire ». Muriel Lacroix, déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine Groupe AFNOR

"Le changement d'échelle des entreprises françaises dépend en particulier de leur capacité à se positionner sur les marchés internationaux. Au sein d'une même filière, les entreprises françaises ont intérêt à y aller de manière concertée pour se différencier et s'y imposer. Ainsi, la réussite d'une entreprise peut amorcer une dynamique et devenir un tremplin pour tout un secteur. Dans ce cadre, la force internationale des normes représente une formidable opportunité". » Vincent Bost, directeur général d'ADI N-A

Qu'est-ce que la norme volontaire ?

Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Elle est le fruit d'une co-production consensuelle entre les professionnels et les utilisateurs qui se sont engagés dans son élaboration. Toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer ; c'est pourquoi la norme est dite volontaire.

Au service des entrepreneurs, la norme volontaire c'est l'opportunité d'augmenter en moyenne de 20% son chiffre d'affaires et de 19% le chiffre d'affaires réalisé à l'export.

Voir la vidéo : [« Entrepreneurs, pensez aux normes volontaires »](#)

Contacts presse

ADI N-A : Muriel Faucon-Génin | m.faucon-genin@adi-na.fr | 05 57 57 84 85

AFNOR : Anne-Lise François | presse@afnor.org | 01 41 62 85 55

A propos d'ADI N-A

ADI N-A est l'agence régionale des grandes transitions. Elle concentre ses actions au croisement des enjeux de la compétitivité des entreprises, de l'émergence de nouvelles filières et de l'accélération des projets dans les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

ADI N-A agit dans le prolongement des grandes orientations stratégiques de la Région, pour développer l'activité à travers différents leviers, en particulier celui de l'innovation, et mettre en réseau les acteurs régionaux. www.adi-na.fr

A propos du groupe AFNOR

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il anime la collection des documents qui existent et les travaux des parties intéressées pour la création, la révision des normes et pour défricher les sujets pouvant donner matière à en élaborer de nouvelles. Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Tout le monde peut participer à sa création et toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer. En coordinateur de la normalisation en France, AFNOR affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous.

<https://normalisation.afnor.org/>